

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2014**

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq septembre, à vingt heures et quarante-cinq minutes, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Epinay-sur-Seine, se sont réunis au nombre de trente-sept, puis trente-huit à partir de vingt heures et cinquante-deux minutes, puis trente-neuf à partir de vingt heures et cinquante-quatre minutes, puis quarante à partir vingt heures et cinquante-huit minutes, sous la présidence de Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire d'Epinay-sur-Seine, en leur lieu ordinaire, Salle du Conseil Municipal, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le dix-neuf précédent.

Etaient Présents :

M. CHEVREAU, Maire d'Epinay-sur-Seine, M. KONIECZNY, Mme ESPINASSE, MM. SAIDANI, M. BOURDI (à partir de vingt-heures et cinquante-quatre minutes), Mme BASTIDE, M. LE DANOIS, Mme BLIN, M. TILLIET, Mme AZZOUZ, M. KASSAMALY, Mme PONTHER (à partir de vingt-heures et cinquante-deux minutes), M. LISON Adjoint au Maire, Mme GAUTIER, Mme KAIS, M. REDON, Mme TRAIKIA, M. BENYAHIA, Mme KERNISSI, M. GUY, Mme TAN, M. LEROY J-P., Mme MHEBIK, M. BOURCIER, Mme TABOUREAU (à partir de vingt-heures et cinquante-huit minutes) M. GRAUER, , Mmes TUFFERY-TOULLEC, CROS, M. CHERFAOUI, Mme TRUONG NGOC, MM. MATRAT, LEROY H., Mme COHEN, M. TURKMEN, Mme SAID ABDALLAH, MM. LE FLOCH, TRIGANCE, Mme ROCH, MM. TAVARES, CHALLAL, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

Mme LE GLOANNEC représentée par Mme ESPINASSE,
M. BOURDI représenté par M. KONIECZNY (jusqu'à vingt-heures et cinquante-quatre minutes),
Mme PONTHER représentée par M. CHEVREAU, Maire (jusqu'à vingt-heures et cinquante-deux minutes),
Mme TABOUREAU représentée par Mme BASTIDE (jusqu'à vingt-heures et cinquante-huit minutes),
M. ELMALEH représenté par M. LE DANOIS,
Mme AIT MOUFFOK représentée par Mme BLIN,
Mme PROSPERI représentée par Mme ROCH,
Mme DOUMBIA représentée par M. TRIGANCE.

Lesquels peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance, Madame Eugénie PONTHER ayant obtenu 45 voix Pour, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ces formalités remplies, les affaires dans l'ordre du jour ont été successivement exposées et examinées ; elles ont donné lieu aux débats et aux votes ci-après relatés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CM140925 - 1 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

PROCÈDE à l'élection d'un secrétaire de séance.

A obtenu : 45 voix

Madame Eugénie PONTHER

Madame Eugénie PONTHER est donc désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire pour la présente séance.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM140925 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 3 JUILLET 2014

L'assemblée délibérante n'a apporté aucune observation au Procès-verbal.

CM140925 - 2 - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'ESPACE AQUATIQUE REMISE EN FORME DE L'ÉQUIPEMENT SPORTS ET LOISIRS : RAPPORTS D'ACTIVITÉ 2012 ET 2013

PREND ACTE de la communication des rapports d'activité des années 2012 et 2013 établis par la société VERT MARINE, au titre de la délégation de service public de l'espace aquatique-remise en forme de l'équipement sports et loisirs.

CM140925 - 3 - CONTRAT D'AFFERMAGE POUR L'EXPLOITATION DE L'ESPACE AQUATIQUE REMISE EN FORME DE L'ÉQUIPEMENT SPORTS-LOISIRS : AVENANT N°3

APPROUVE l'avenant n°3 au contrat d'affermage pour l'exploitation de l'espace aquatique remise en forme de l'équipement sports-loisirs, ayant pour objet la modification de l'article 23-1-1-2 du cahier des charges, afin de fixer la mise à disposition de l'espace aquatique à l'Ecole Municipale du Sport le mardi de 16 h 30 à 18 h 30,

AUTORISE le Maire à signer ledit avenant.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM140925 - 4 - APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ DE RESTAURATION : REPAS ANNUEL DU PERSONNEL COMMUNAL ET REPAS ANNUEL DES ANCIENS

APPROUVE la convention de groupement de commandes pour la passation d'un marché de restauration : repas annuel du personnel communal et repas annuel des anciens,

APPROUVE la désignation de la Ville d'Epinay-sur-Seine en qualité de coordonnateur du groupement de commandes,

AUTORISE le Maire à signer la convention et à prendre toute mesure d'exécution,

AUTORISE le Maire à signer le marché issu du groupement de commandes,

DIT QUE les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM140925 - NOTE D'INFORMATION : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE RÉNOVATION, EXTENSION, MAINTENANCE D'UN DISPOSITIF DE VIDÉOPROTECTION SUR LE DOMAINE PUBLIC, DÉPLOIEMENT DE LIAISONS FIBRE OPTIQUE

CM140925 - 5 - CONVENTION D'ADHÉSION ET DE PARTENARIAT « FESTIVAL VILLES DES MUSIQUES DU MONDE » - ÉDITION 2014

APPROUVE la convention d'adhésion et de partenariat avec l'association « *Villes des musiques du monde* » ainsi que la charte jointe en annexe,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et son annexe,

AUTORISE la dépense correspondante, à hauteur de 1.582,50 € T.T.C. (mille cinq cent quatre-vingt-deux euros et cinquante centimes),

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM140925 - 6 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC L'ASSOCIATION « UNION DES ARTISTES D'ÉPINAY » - ANNÉE 2014

APPROUVE la convention d'objectifs et de financement entre la Ville d'Epinay-sur-Seine et l'association « Union des Artistes d'Epinay »,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention,

DECIDE de verser à l'association « Union des Artistes d'Epinay » une subvention de 3.000,00 € (trois mille euros) pour l'année 2014,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM140925 - 7 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « CULTURES DU CŒUR » - SAISON CULTURELLE 2014-2015

APPROUVE la convention à intervenir entre la Ville d'Epinay-sur-Seine et l'association « Cultures du cœur » pour la saison culturelle 2014-2015, qui permettra d'offrir au public visé des places de spectacles gratuites,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM140925 - 8 - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE COOPÉRATION CULTURELLE ET PATRIMONIALE 2013-2015 AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention de coopération culturelle et patrimoniale avec le Département de la Seine Saint-Denis – Exercices 2013-2015,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant et ses annexes.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM140925 - 9 - CRÉATION DU CONSEIL CONSULTATIF DE VILLE (EN REMPLACEMENT DE L'INSTANCE CONSEILS CONSULTATIFS DE QUARTIER)

APPROUVE la création du Conseil Consultatif de Ville sur l'ensemble de son territoire,

APPROUVE la charte du Conseil Consultatif de Ville.

Nombre de votants : 45

Ont voté Pour : 39

Abstentions : 6 M. TRIGANCE (+ pouvoir Mme DOUMBIA), Mme ROCH (+ pouvoir Mme PROSPERI), MM. TAVARES, CHALLAL.

CM140925 - 10 - CONVENTION PORTANT LABELLISATION DU POINT INFORMATION JEUNESSE AVEC LA DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE

APPROUVE la convention à intervenir entre la Ville d'Epinay-sur-Seine et la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, fixant les objectifs communs,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM140925 - 11 - APPROBATION DE LA CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE L'AGENCE NATIONALE POUR LA COHÉSION SOCIALE ET L'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR LES ATELIERS SOCIOLINGUISTIQUES DES CENTRES SOCIOCULTURELS

APPROUVE la convention d'attribution de subvention n° 930165 14 DS01 0193P15104 de l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances pour l'année 2014 relative aux actions menées dans le cadre des ateliers sociolinguistiques des centres socioculturels de la Ville d'Epinay-sur-Seine, accordant une subvention globale de 58 000,00 €.

AUTORISE le Maire à signer la convention et les documents administratifs relatifs au versement de la subvention.

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM140925 - 12-1- APPROBATION DE LA CONVENTIONS DE FINANCEMENT 2014 DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES N° 14-071A POUR LES SORTIES FAMILIALES ET LES PROJETS JEUNES DU CENTRE SOCIOCULTUREL DES ECONDEAUX

APPROUVE les termes de la convention de financement 2014 de la Caisse d'Allocations Familiales n° 14-071A concernant les sorties familiales et les projets jeunes du centre socioculturel des Econdeaux, dont le financement est accordé dans la limite de 2 306,00 €.

Cette aide financière n'est pas cumulable avec le bénéfice des bons vacances et est subordonnée à la fourniture des justificatifs à la Caisse d'Allocations Familiales au plus tard le 31 janvier 2015.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM140925 - 12-2- APPROBATION DE LA CONVENTIONS DE FINANCEMENT 2014 DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES N° 14-072A POUR LES SORTIES FAMILIALES ET LES PROJETS JEUNES DU CENTRE SOCIOCULTUREL FELIX MERLIN

APPROUVE les termes de la convention de financement 2014 de la Caisse d'Allocations Familiales n° 14-072A concernant les sorties familiales et les projets jeunes du centre socioculturel Félix Merlin, dont le financement est accordé dans la limite de 3 996,00 €.

Cette aide financière n'est pas cumulable avec le bénéfice des bons vacances et est subordonnée à la fourniture des justificatifs à la Caisse d'Allocations Familiales au plus tard le 31 janvier 2015.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM140925 - 12-3- APPROBATION DE LA CONVENTIONS DE FINANCEMENT 2014 DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES N° 14-073A POUR LES SORTIES FAMILIALES ET LES PROJETS JEUNES DU CENTRE SOCIOCULTUREL LA MAISON DU CENTRE

APPROUVE les termes de la convention de financement 2014 de la Caisse d'Allocations Familiales n° 14-073A concernant les sorties familiales et les projets jeunes du centre socioculturel La Maison du Centre, dont le financement est accordé dans la limite de 2 262,00 €.

Cette aide financière n'est pas cumulable avec le bénéfice des bons vacances et est subordonnée à la fourniture des justificatifs à la Caisse d'Allocations Familiales au plus tard le 31 janvier 2015.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM140925 - 12-4- APPROBATION DE LA CONVENTIONS DE FINANCEMENT 2014 DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES N° 14-074A POUR LES SORTIES FAMILIALES ET LES PROJETS JEUNES DU CENTRE SOCIOCULTUREL LA SOURCE – LES PRESLES

APPROUVE les termes de la convention de financement 2014 de la Caisse d'Allocations Familiales n° 14-074A concernant les sorties familiales et les projets jeunes du centre socioculturel La Source – Les Presles, dont le financement est accordé dans la limite de 3 696,00 €.

Cette aide financière n'est pas cumulable avec le bénéfice des bons vacances et est subordonnée à la fourniture des justificatifs à la Caisse d'Allocations Familiales au plus tard le 31 janvier 2015.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM140925 - 13-1- APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT N° 14-040P DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LE CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE DU CENTRE SOCIOCULTUREL LA SOURCE – LES PRESLES

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement n° 14-040P pour l'année 2014/2015 de la Caisse d'Allocations Familiales qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité » pour le centre socioculturel La Source – Les Presles.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM140925 - 13-2- APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT N° 14-041P DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LE CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE DU CENTRE SOCIOCULTUREL LA MAISON DU CENTRE

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement n° 14-041P pour l'année 2014/2015 de la Caisse d'Allocations Familiales qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité » pour le centre socioculturel La Maison du Centre.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM140925 - 13-3- APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT N° 14-042P DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LE CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE DU CENTRE SOCIOCULTUREL DES ECONDEAUX

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement n° 14-042P pour l'année 2014/2015 de la Caisse d'Allocations Familiales qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité » pour le centre socioculturel des Econdeaux.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM140925 - 13-4- APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT N° 14-043P DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LE CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE DU CENTRE SOCIOCULTUREL FELIX MERLIN

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement n° 14-043P pour l'année 2014/2015 de la Caisse d'Allocations Familiales qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité » pour le centre socioculturel Félix Merlin.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM140925 - 14 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LEUCÉMIE ESPOIR PARIS ILE-DE-FRANCE - ANNÉE 2014

APPROUVE l'attribution de la subvention municipale à l'association pour l'année 2014 comme suit :

ASSOCIATION « LEUCÉMIE ESPOIR PARIS – Île-de-France »

800,00 €

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM140925 - 15 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE ROGER MARTIN DU GARD - AIDE AU FINANCEMENT POUR PARTICIPER AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE DE FOOTBALL FÉMININ (DRÔME) - ANNÉE 2014

DÉCIDE de verser à l'Association Sportive du Collège Roger Martin du Gard une subvention exceptionnelle de 800,00 € (huit cents euros) pour l'équipe qualifiée aux Championnats de France de Football Féminin,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM140925 - 16 - OPÉRATION DE RÉHABILITATION DE LA SALLE DES FÊTES DE LA CITÉ JARDINS BLUMENTHAL A ÉPINAY-SUR-SEINE : APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DÉTAILLÉ ET DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE DES TRAVAUX - AUTORISATION DE SIGNATURE ET DÉPÔT DU PERMIS DE CONSTRUIRE

APPROUVE l'Avant-Projet Détaillé de l'opération de réhabilitation de la Salle des Fêtes de la Cité Jardins Blumenthal,

APPROUVE le montant prévisionnel des travaux en phase A.P.D. fixé à 580.000,00 € H.T en tranche ferme, et 724.109,00 € H.T. en tranche conditionnelle.

AUTORISE le Maire à déposer et à signer au nom de la commune la demande de permis de construire,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM140925 – 17 - OPÉRATION DE CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE MATERNELLE DANS LE QUARTIER DU CYGNE D'ENGHIEN APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DÉTAILLÉ ET DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE DES TRAVAUX - AUTORISATION DE SIGNATURE ET DÉPÔT DU PERMIS DE CONSTRUIRE

APPROUVE l'Avant-Projet Détaillé de l'opération de construction d'une école maternelle dans le quartier du Cygne d'Enghien,

APPROUVE le montant prévisionnel des travaux en phase A.P.D. fixé à 2.157.000,00 € H.T.

AUTORISE le Maire à déposer et à signer au nom de la commune la demande de permis de construire.

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Nombre de votants : 45

Ont voté Pour : 39

Abstentions : 6 M. TRIGANCE (+ pouvoir Mme DOUMBIA), Mme ROCH (+ pouvoir Mme PROSPERI), MM. TAVARES, CHALLAL.

CM140925 - 18 - APPROBATION D'UNE CONVENTION QUADRIPARTITE RELATIVE A LA REQUALIFICATION ET AU REDRESSEMENT DE LA COPROPRIETE « LE CLOS DES SANSONNETS »

APPROUVE la convention d'aide au redressement de la copropriété du clos des sansonnets à Epinay-sur-Seine, à signer avec la Région Ile-de-France, la Communauté d'Agglomération Plaine Commune et la copropriété,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tout document y afférent.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM140925 - NOTE D'INFORMATION : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRANSPORTS EN AUTOCAR

CM140925 - NOTE D'INFORMATION : ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ENTRETIEN ET DE GARANTIE TOTALE DES INSTALLATIONS ET MATÉRIELS SPECIFIQUES DE LA CUISINE CENTRALE ET DES OFFICES

CM140925 - 19 - ACQUISITION A L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE SEINE-SAINT-DENIS (O.P.H.93) DES LOCAUX DE LA MAISON DE SANTÉ DANS UN ENSEMBLE IMMOBILIER SITUE AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY, RUE LACÉPÈDE ET RUE DU GÉNÉRAL JULIEN

APPROUVE l'acquisition à l'Office Public de l'Habitat de la Seine-Saint-Denis (O.P.H.93), des locaux situés d'une part dans le volume n°6 de l'ensemble immobilier cadastré section N numéros 216 et 218, sis avenue de Lattre de Tassigny, rue Lacépède et rue du Général Julien (Ilot du Parking Silo) et d'autre part sur le terrain bâti cadastré section M numéro 176, d'une surface de plancher de 486,80 m², au prix de 953.476,00 € T.T.C. (neuf cent cinquante-trois mille quatre cent soixante-seize euros Toutes Taxes Comprises), soit 794.563,33 € H.T. (T.V.A. à 20 %),

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir et tous documents y afférents,

DIT que les frais liés au transfert de propriété seront pris en charge par la Commune,

DIT que la dépense sera prélevée sur le budget communal.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM140925 - 20 - BREVET DES COLLÈGES - SESSION 2014 ACQUISITION DE CHÈQUES-CADEAUX

APPROUVE la remise d'un chèque-cadeau aux jeunes Spinassiens-lauréats du Brevet des Collèges - Session 2014, d'une valeur de :

- 15 euros pour l'obtention du Brevet,
- 25 euros pour les mentions «assez bien»,
- 35 euros pour les mentions «bien»,
- 50 euros pour les mentions «très bien».

Valable au sein de différentes enseignes partenaires sur l'ensemble du territoire national,

APPROUVE le principe d'acquisition de 450 chèques-cadeaux d'un montant d'environ 10.500,00 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à acquérir, pour le compte de la commune, ces derniers,

DIT que la dépense est prévue au budget communal.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM140925 - 21 - BACCALAURÉAT-SESSION 2014 - ACQUISITION DE CHÈQUES-CADEAUX

APPROUVE la remise d'un chèque-cadeau, aux jeunes bacheliers Spinassiens - Session 2014, d'une valeur de :

- 25 euros pour l'obtention du baccalauréat,
- 35 euros pour les mentions «assez bien»,
- 100 euros pour les mentions «bien»,
- 150 euros pour les mentions «très bien».

Valable au sein de différentes enseignes partenaires sur l'ensemble du territoire national,

APPROUVE le principe d'acquisition de 300 chèques-cadeaux d'un montant d'environ 12.000,00 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à acquérir, pour le compte de la commune, ces derniers.

DIT que la dépense est prévue au budget communal.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM140925 - 22 - MAINTIEN DU NOMBRE DE MEMBRES AU COMITE TECHNIQUE ET AU COMITÉ D'HYGIÈNE DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL : PARITÉ ENTRE LES REPRÉSENTANTS DES COLLÈGES ET RECUEIL DE L'AVIS DES REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ

MAINTIENT un Comité Technique et un Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail communs à la Ville, la Caisse des Ecoles et au Centre Communal d'Action Sociale,

MAINTIENT la délibération du Conseil Municipal dans sa séance du 25 octobre 2001 portant à douze le nombre des titulaires membres au C.T. et au C.H.S.C.T.,

FIXE à 12, le nombre des membres titulaires et autant de suppléants au Comité Technique, représentant pour moitié la collectivité et pour moitié le personnel,

FIXE à 12, le nombre des membres titulaires et autant de suppléants au Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail, représentant pour moitié la collectivité et pour moitié le personnel,

DECIDE de recueillir l'avis des représentants de la collectivité lors des séances des C.T. et C.H.S.C.T.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM140925 - 23 - PRISE EN CHARGE DE LA COTISATION FORFAITAIRE A L'ORDRE DES ARCHITECTES

DECIDE la prise en charge des frais d'inscription à l'ordre des architectes pour chaque agent qui serait titulaire du diplôme d'architecte et qui pourrait être amené à signer des permis de construire dans le cadre de ses missions,

DECIDE que ce remboursement se fera sur présentation des factures acquittées,

DIT que la dépense sera imputée au budget communal.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM140925 - 24 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

DECIDE les modifications indiquées au tableau des emplois ci-dessous à compter du 1^{er} octobre 2014,

Grade	Effectif budgétaire actuel	Création	Suppression	Nouvel effectif budgétaire
Educateur de jeunes enfants	10		3	7
Educateur principal de jeunes enfants	0	3		3
Gardien de police	8		1	7
Brigadier	11	1		12
Infirmière en soins généraux de classe supérieure	1		1	0
Infirmière en soins généraux hors classe	1	1		2
Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	2	1		3
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	14		1	13
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	9	1		10
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	88		1	87
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	9	1		10
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	6	8		14
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	19		8	11
Agent de maîtrise principal	13		1	12
TOTAL	191	16	16	191

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM140925 - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE EN MATIERE DE DROIT DE PREEMPTION URBAIN : DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER N°s 2886 au 2908 – 2910 au 3043

PREND ACTE des décisions en matière de droit de préemption urbain, relatives aux déclarations d'intention d'aliéner n°s 2886 au 2908 – 2910 au 3043,

CM140925 - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU C.G.C.T. CONFORMÉMENT À LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE des décisions prises en juin, juillet et août 2014, dans le cadre de la délégation accordée à Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-et-une heure cinquante-cinq minutes.

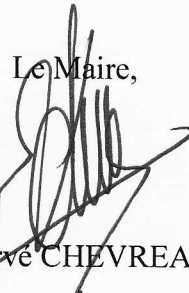
Le 29 SEP. 2014

Le Secrétaire,



Eugénie PONTHER

Le Maire,



Hervé CHEVREAU